

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

**Rapport au gouvernement du Québec remis
à la ministre des Affaires municipales
et de la Métropole, madame Louise Harel**

**Étude sur les avantages et les inconvénients
du regroupement ou des regroupements
des municipalités de la MRC des Sept-Rivières**

Dossier CM-56008

janvier 2002

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. INTRODUCTION	1
1.1 Mandat.....	1
1.2 Contexte.....	1
1.3 Méthodologie.....	3
2. RENCONTRES	4
2.1 Rencontre d'information.....	5
2.2 Rencontres privées.....	7
2.3 Rencontres avec les conseils municipaux.....	8
3. AUDIENCES PUBLIQUES	9
3.1 La présentation du préfet et des maires.....	9
3.2 Position des organismes.....	10
3.3 Position des citoyennes et des citoyens.....	17
4. PORTRAIT DES MUNICIPALITÉS	21
4.1 Municipalité régionale de comté des Sept-Rivières.....	22
4.2 Position de la MRC.....	23
4.3 Ville de Moisie.....	24
4.3.1 Historique.....	24
4.3.2 Profil de la population.....	25
4.3.3 Répartition des emplois.....	25
4.3.4 Ententes et services.....	25
4.3.5 Position de la municipalité.....	26
4.4 Municipalité de Gallix.....	27
4.4.1 Historique.....	27
4.4.2 Profil de la population.....	28
4.4.3 Répartition des emplois.....	28
4.4.4 Ententes et services.....	29
4.4.5 Position de la municipalité.....	29

4.5	Municipalité de Rivière-Pentecôte	31
4.5.1	Historique.....	31
4.5.2	Profil de la population.....	32
4.5.3	Répartition des emplois.....	32
4.5.4	Ententes et services.....	33
4.6	Ville de Sept-Îles	33
4.6.1	Historique.....	33
4.6.2	Profil de la population.....	34
4.6.3	Répartition des emplois.....	34
4.6.4	Ententes et services.....	35
4.6.5	Position de la ville.....	35
4.7	Ville de Port-Cartier	36
4.7.1	Historique.....	37
4.7.2	Profil de la population.....	38
4.7.3	Répartition des emplois.....	38
4.7.4	Ententes et services.....	39
4.7.5	Position de la ville.....	39
5.	ANALYSE	47
5.1	Scénario du <i>statu quo</i>	47
5.2	Scénario « une MRC, une Ville ».....	48
5.2.1	Avantages.....	48
5.2.2	Inconvénients.....	49
5.3	Scénario « une MRC, deux Villes ».....	50
5.3.1	Avantages.....	51
5.3.2	Inconvénients.....	52
6.	CONCLUSION.....	53
7.	RECOMMANDATIONS.....	60

1. **INTRODUCTION**

1.1 **Mandat**

La Commission municipale a reçu le mandat de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, le 6 Juillet 2001. Ce mandat stipule que la Commission doit réaliser une étude sur les avantages et les inconvénients d'un ou plusieurs regroupements des municipalités locales formant le territoire de la Municipalité régionale de comté des Sept-Rivières, conformément à l'article 125.1 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM). Les municipalités de Sept-Îles, de Moisie, de Port-Cartier de Gallix et de Rivière-Pentecôte sont les municipalités qui forment le territoire.

Le président, M^e Guy LeBlanc, a désigné monsieur Jean Lajoie et madame Nancy Lavoie pour procéder à cette étude.

1.2 **Contexte**

La Commission procède donc à cette étude en vertu des articles 125.1 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. Selon les notes explicatives du législateur en vue de l'adoption du projet de loi numéro 124, soit la *Loi modifiant la loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.O.T.M.) et d'autres dispositions législatives (L.Q., 2000, chapitre 27), la Commission effectue des études d'opportunité relativement à des regroupements de territoires municipaux. Elle analyse donc la pertinence de tels projets de regroupement et ne procède pas à des études de faisabilité.

Les objectifs généraux poursuivis par le gouvernement sont :

- une vision commune du devenir des collectivités;
- la nécessité de constituer des pôles socio-économiques forts;
- la création d'unités d'action;
- l'émergence d'agglomérations constituant des ensembles cohérents;
- une efficacité accrue du secteur municipal permettant un allègement et une meilleure répartition du fardeau fiscal;
- l'atteinte d'objectifs gouvernementaux de développement durable, notamment en vue de contrer l'étalement urbain, de protéger les terres agricoles et de lutter contre l'appauvrissement;
- Les objectifs spécifiques recherchés par le législateur lors de l'adoption de cette loi se retrouvent à l'article 125.1 de la L.O.T.M. Il s'agit de favoriser l'équité fiscale et de fournir aux citoyens des services à un coût moindre ou de meilleurs services à un coût égal.

Ces objectifs se retrouvent dans le livre blanc de Madame la Ministre Louise Harel, intitulé *La réorganisation du secteur municipal*, dans lequel elle identifie un contexte ayant des conséquences négatives sur l'organisation du secteur municipal. Elle souligne notamment la fragmentation des municipalités locales et les limites de la collaboration intermunicipale.

Le gouvernement vise l'atteinte de conditions optimales du développement économique, social et culturel des collectivités locales.

Cette étude de la Commission sur les avantages et les inconvénients d'un ou plusieurs regroupements des municipalités locales impliquées tient compte des objectifs mentionnés ci-dessus.

1.3 Méthodologie

Dans cette partie, la Commission expose la méthodologie de travail utilisée pour procéder au mandat. La démarche débute avec la publication d'un premier avis dans les journaux informant les citoyens sur le mandat, les modalités et les délais pour transmettre des opinions. Par la suite, un second avis est publié pour annoncer la date, l'endroit et l'heure de l'audience publique.

La Commission a publié un premier avis public dans l'édition du 19 août 2001 des journaux « Le Nord-Est » et le « Port-Cartois », conformément à l'article 125.6 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. Cet avis informait le public de la nature du mandat et des modalités permettant à toute personne intéressée de faire connaître son opinion sur le ou les regroupements possibles.

Le 23 septembre 2001, un second avis public est publié dans les journaux « Le Journal de Québec », « Le Port-Cartois » et « Le Nord-Est », afin d'informer la population des cinq municipalités et des territoires non organisés de la tenue d'une audience publique, le 10 octobre 2001, à 19 h à la salle Roger-Smith dans le secteur Clarke City, aux fins d'entendre toute personne

désirant exprimer son opinion à l'égard du regroupement des municipalités de Sept-Îles, Port-Cartier, Moisie, Gallix et Rivière-Pentecôte ou de tout autre regroupement touchant ces municipalités.

Dans le délai de 30 jours prévu à l'article 125.7 de L.O.T.M., la Commission a reçu les mémoires de trois municipalités, ainsi que ceux de 11 organismes ou regroupements de personnes qui ont demandé à être entendus en audience publique. Treize citoyens provenant des municipalités concernées ont fait part à la Commission de leur opinion.

Ce rapport fait état des différentes rencontres avec les élus et les administrateurs des municipalités et mentionne les opinions exprimées à l'audience publique. La Commission présente le portrait des municipalités en cause à l'aide des documents fournis et des rencontres tenues.

Suite à l'analyse des différentes propositions de regroupement, la Commission élabore ensuite sur les scénarios les plus significatifs.

Finalement, la Commission dépose au gouvernement une recommandation motivée quant au scénario qu'elle retient.

2. RENCONTRES

Cette partie relate les différentes rencontres avec les élus et dirigeants des municipalités. La Commission a effectué quatre visites des municipalités du territoire à l'étude. Une première rencontre avait pour but de situer le mandat et la démarche.

La deuxième visite a permis de rencontrer les maires et directeurs généraux de chaque municipalité. À la visite suivante, la Commission a rencontré les conseils municipaux et finalement elle a terminé son parcours avec l'audience publique.

2.1 Rencontre d'information

Le 22 août 2001, la Commission a rencontré les maires et secrétaires-trésoriers ou directeurs généraux des municipalités concernées, ainsi que le préfet et la directrice générale de la MRC. Cette première réunion d'échange et d'information avait pour but de clarifier le mandat, le processus, les échéanciers et de déterminer l'agenda des prochaines rencontres.

La Commission a exigé des municipalités la transparence entre les parties, c'est-à-dire l'échange des documents, études ou informations pouvant éclairer la réflexion de tous et chacun.

Lors de cette première réunion, les représentants des villes ont indiqué qu'ils souhaitaient une étude pour connaître les impacts des différents scénarios de regroupement. La Commission possédait déjà au dossier les résolutions des municipalités de Sept-Îles, de Gallix et de Moisie adoptées antérieurement par les conseils et qui mandataient la firme Roche pour effectuer une étude de regroupement. Cependant les participants ont convenu que l'étude des avantages et inconvénients que produira la Commission, devrait se révéler plus économique, tout en apportant un éclairage intéressant permettant la poursuite de la réflexion.

Les différents scénarios de regroupement convenus à cette première rencontre et qui seront soumis à l'étude sont :

- *le statu quo*;
- une « MRC, une Ville »;
- une « MRC, deux Villes » : l'une formée des municipalités de Sept-Îles, de Moisie et de Gallix, l'autre des municipalités de Port-Cartier et de Rivière-Pentecôte;

La mairesse de Gallix a exprimé à la Commission que cette municipalité a pris position en faveur d'un regroupement avec la Ville de Sept-Îles et qu'elle a débuté des négociations en vue d'une telle fusion.

De plus, la MRC nous a informés que des résidents du Lac Daigle, sur le territoire non organisé du Lac Walker géré par la MRC, désirent être considérés dans le processus.

Suite à cette première rencontre, la démarche est enclenchée et les hypothèses de travail sont bien ciblées. Les prochaines rencontres prévues avec chacune des municipalités seront l'occasion de cerner les particularités, et les difficultés et de connaître la vision des maires et secrétaires-trésoriers ou directeurs généraux.

2.2 Rencontres privées

Pendant la semaine du 10 septembre, la Commission rencontre les maires et secrétaires-trésoriers ou directeurs généraux.

Les réalités diffèrent grandement d'une municipalité à l'autre. Les municipalités de Gallix, de Moisie et de Rivière-Pentecôte vivent des difficultés considérables. La Commission constate pour ces trois municipalités la situation suivante :

- les taxes sont presque entièrement assumées par les contribuables résidentiels;
- les services d'eau potable et d'égout requièrent des investissements substantiels pour répondre aux nouvelles normes gouvernementales;
- l'effort en développement économique est presque inexistant;
- les ressources humaines sont peu nombreuses et mal outillées pour faire face à toutes les exigences;
- une dynamique d'étalement urbain;
- un taux de chômage élevé.

La situation est tout autre pour les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier. Elles sont très bien pourvues en services, le taux de taxes est moins élevé et, malgré

la situation économique fragile de certaines entreprises, la charge fiscale est mieux répartie car elles peuvent compter sur l'apport financier de grandes entreprises pour aider à payer ces services.

Afin de mieux saisir la réalité vécue par les personnes sur de ce territoire, la Commission a aussi profité de ces rencontres pour visiter les lieux et réaliser toute l'immensité de ce territoire ainsi que la beauté de ce coin de pays Nord-Côtier longeant le fleuve.

2.3 Rencontres avec les conseils municipaux

Le 1, 2 et 3 octobre 2001, la Commission a rencontré les conseils municipaux pour échanger sur leur perception d'un éventuel regroupement. La Commission réalise que la plupart des représentants des citoyens sont positionnés pour l'un ou l'autre des scénarios et que peu revendiquent le statu quo. Les élus désirent se doter d'une nouvelle organisation territoriale pour affronter les défis du développement mais ils sont soucieux des services à dispenser sur un territoire aussi vaste.

Les conseils de Gallix et de Port-Cartier ont fait part d'une position officielle qu'ils présenteront à l'audience. La Ville de Port-Cartier a acheminé auprès de chaque

municipalité, une étude commandée auprès de la firme Roche sur les scénarios de regroupement : « une MRC, une Ville » et le scénario de deux villes dont (Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte). Le mémoire déposé au nom du conseil de la Ville de Port-Cartier est en faveur de la seconde hypothèse.

Le conseil de la Municipalité de Gallix est partagé sur la position à adopter. Un comité de citoyens examine cette question et interviendra lors de l'audience.

La Ville de Sept-Îles a choisi de ne pas présenter de position à l'audience mais certains membres du conseil ont présenté leur position personnelle.

Étant identifiée dans l'agglomération de recensement de Sept-Îles, la Ville de Moisie se dit consciente des enjeux qui la concernent. Le maire a informé la Commission qu'il déposera la vision du conseil à l'audience.

Le conseil de Rivière-Pentecôte, à ce moment, se questionnait sur la pertinence de ce regroupement. Tout en démontrant une ouverture au changement, ce conseil n'a pas de position ferme pour l'un ou l'autre des scénarios.

3. AUDIENCE PUBLIQUE

L'audience publique s'est tenue le 10 octobre 2001, à 19 h à la salle Roger-Smith, dans le secteur Clarke City. Les citoyennes et citoyens ont démontré un intérêt marqué pour le sujet, puisqu'ils étaient plus de 80 présents à l'audience et empreints d'une écoute attentive et respectueuse.

3.1 La présentation du préfet et des maires

La Commission a entendu les commentaires des représentants de la MRC, des municipalités de Sept-Îles, de Moisie, de Port-Cartier et de Gallix. Le résumé de

ces allocutions et mémoires est contenu dans le portrait des municipalités plus loin dans le rapport. Les secrétaires-trésoriers ou directeurs généraux accompagnaient les premiers magistrats pour leur présentation. Le préfet, également maire de la Ville de Sept-îles a fait sa présentation sans mémoire, alors que les Municipalités de Port-Cartier, de Gallix et de Moisie sont intervenues avec mémoire. La Municipalité de Rivière-Pentecôte était absente.

3.2 Position des organismes

La Commission a reçu les commentaires de 11 organismes socio-économiques ou de regroupements de citoyens présents à l'audience et très engagés dans le débat. Le contenu qui suit résume les interventions.

La Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier se positionne fermement en faveur du scénario de deux villes, soit celui où Port-Cartier regroupe Gallix et Rivière-Pentecôte. Monsieur Michel Gignac, président de la corporation, affirme que le *statu quo* est impossible, considérant la situation financière des petites municipalités. Il affirme que la fusion de la Ville de Sept-Îles avec la Ville de Moisie est réaliste et sensée, puisque les citoyens de Moisie occupent majoritairement des emplois à Sept-Îles. Selon monsieur Gignac, ces arguments prônent le regroupement de Port-Cartier et des deux municipalités voisines qui gravitent autour du pôle économique de Port-Cartier. Cette corporation se prononce contre le scénario « une MRC, une Ville » s'étendant sur un territoire de 130 km. Le président affirme que ce projet est farfelu et négatif pour le développement économique de Port-Cartier. Il cite en exemple la fusion récente de la commission scolaire qui aurait fait per-

dre des emplois administratifs dans la Ville de Port-Cartier et ce au profit de la Ville de Sept-Îles où se sont installés les bureaux administratifs.

Le regroupement des citoyens du Lac Daigle a présenté un mémoire sur les craintes et questionnements de ces résidents. Monsieur Roberto Stéa a décrit les difficultés vécues par la centaine de résidents qui y vivent. La collectivité du Lac Daigle est située à 10 km au nord-est de Sept-Îles dans le territoire non organisé du Lac-Walker de la MRC des Sept-Rivières. Ce territoire a émergé graduellement depuis 1960 comme lieu de villégiature. La population compte actuellement 96 personnes. Le taux de chômage se situe à 13,3 % et le rapport emploi/population est de 68,2 % selon le recensement de 1996. Les services d'aqueduc, d'égouts, d'enlèvement des ordures sont à la charge des résidents. Le taux de taxes selon les données de la MRC est de 1,90 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Les représentants du Lac Daigle acceptent difficilement le fait de ne pas pouvoir choisir leurs élus municipaux. Ils voudraient discuter des problèmes du secteur, tels que le bassin versant gravement altéré, la baisse du niveau du lac, la progression menaçante d'une sablière au sud et de la coupe forestière à l'est et surtout de la source d'eau potable qui serait contaminée. Soucieux de la qualité environnementale de ce secteur, ils espèrent aménager leur territoire dans une perspective de développement durable. Se disant mal informés sur le projet de regroupement, ils posent plusieurs questions sur les services et réclament d'être consultés avant la décision finale.

Le Conseil central CSN du Nord-Est couvre le territoire de Tadoussac à Blanc-Sablon. Monsieur Dany Vigneault, vice-président, intervient au nom de

la CSN régionale qui appuie le scénario des deux villes. Il considère irréaliste la fusion en une seule ville prenant en compte l'étendue du territoire.

Le Syndicat national des employés municipaux de Port-Cartier (S.N.E.M.) affilié à la CSN est représenté par monsieur Gilles Tardif, mandaté pour transmettre la position de l'assemblée générale du syndicat qui s'est prononcée en faveur du scénario des deux villes. De plus, il a sensibilisé la Commission sur le problème de leur accréditation syndicale qui diffère de celle des employés municipaux de Sept-îles. Il mentionne qu'en cas de fusion, ils risquent l'assimilation, considérant que ces derniers sont beaucoup plus nombreux.

Madame Laurette de Champlain, présidente **du Comité de citoyens de Port-Cartier inc.**, a déposé une pétition de 1969 signatures recueillies par son comité auprès des communautés de Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte, pendant la semaine précédant la tenue de l'audience. Le libellé de la pétition se lit comme suit :

NOUS SOUSSIGNÉS, NOUS OPPOSONS À LA FUSION DE NOTRE VILLE À CELLE DE SEPT-ÎLES. NOUS VOULONS QUE LES MUNICIPALITÉS DE GALLIX ET DE RIVIÈRE-PENTECÔTE SOIENT REGROUPÉES À PORT-CARTIER.

Dans le mémoire accompagnant la pétition, le Comité de citoyens se prononce favorablement pour le scénario recommandé par la Ville de Port-Cartier. La présidente mentionne l'avantage de la baisse de taxes résultant du scénario formant deux villes, démontré dans le mémoire de Port-Cartier.

Tourisme du 50^e parallèle, Port-Cartier-Gallix par la voix de son président, monsieur Jean-Marie Martin, affirme que le projet « une MRC, deux Villes » maximise le développement des communautés par l'interaction naturelle des citoyens de ces municipalités entre elles. Cet organisme de tourisme fut fondé par les Municipalités de Gallix et de Port-Cartier. Tourisme du 50^e parallèle dénonce les effets négatifs qui découleraient du modèle de fusion « une MRC, une Ville ». Il qualifie le scénario de loufoque en référence au 135 km de territoire que compterait une telle ville. De plus, il appréhende la disparition de quatre organismes à vocation touristique de la Ville de Port-Cartier; la Base de plein air les Goélands, le Café théâtre le Graffiti, la Société historique et patrimoniale ainsi que Tourisme du 50^e parallèle.

La Chambre de commerce de Port-Cartier représentée par son président, monsieur Jean-Pierre Boudreau, endosse le mémoire et la position de la Ville de Port-Catier. Pour cet intervenant, la création d'« une MRC, une Ville » aurait des conséquences négatives sur le secteur commercial de Port-Cartier. Il explique que souvent, après les fusions, on cherche à regrouper les achats pour augmenter le volume et obtenir des prix plus avantageux. Donc, le président redoute que les achats soient concentrés dans la Ville de Sept-Îles. Il a de plus souligné les efforts que la municipalité déploie pour que les citoyens achètent localement, mais il admet qu'un grand nombre de Port-Cartois dépense allègrement dans les centres commerciaux de Sept-Îles.

Le comité de promotion pour le regroupement Gallix-Sept-Îles fut formé en juin 1999, suite à l'augmentation rapide du compte de taxe dans la Municipalité de Gallix et aux difficultés à maintenir les services essentiels. Le président,

monsieur Jean-Claude Picard, expose dans son mémoire les motifs qui militent en faveur d'un regroupement de la Municipalité de Gallix avec Sept-Îles.

Avant tout, il croit au pouvoir politique accru et aux services municipaux améliorés par une fusion avec Sept-Îles. De plus, il préconise d'optimiser les services et les compétences disponibles en fournissant les services pour le secteur de Clarke City. Il mentionne les avantages économiques, touristiques et stratégiques que la Municipalité de Gallix possède.

Le regroupement de citoyens pour la fusion de Gallix avec Sept-Îles a déposé les exigences suivantes pour la Municipalité de Gallix :

- un siège au conseil de la nouvelle ville;
- le maintien de certains services administratifs de proximité pour une période de transition de trois ans;
- le compte de taxes égal ou inférieur à celui du secteur Clarke City;
- le maintien et l'amélioration des infrastructures en place;
- l'enveloppe allouée par Hydro-Québec du PMVI (plan de mise en valeur) devrait être investi dans Gallix;
- le maintien de la vocation de plein air, d'agriculture et de loisirs pour le secteur;

-
- un fonds spécial dédié au développement agricole;
 - le prolongement du service d'aqueduc aux citoyens établis dans le secteur de la rivière Brochu;
 - l'amélioration et le maintien sur place du service d'incendie;
 - le prolongement des activités du centre de ski pour toute l'année;
 - la prise en charge de l'entretien et l'ouverture de la Route du Nord (route SM3).

Le président conclut en déclarant que cette fusion résout les problèmes financiers de la Municipalité de Gallix et avantage les personnes âgées qui pourront dorénavant avoir accès au HLM.

Le comité de citoyens du Canton Arnaud représenté par monsieur Denis Picard, préconise avant tout le scénario des deux villes dont (Gallix, Moisie et Sept-Îles). Il signale que les citoyens de Gallix achètent principalement à Sept-Îles et ils partagent les mêmes problématiques que le secteur de Clarke City.

Toutefois, il affirme qu'une ville mettrait fin aux guerres de clochers. Il apporte l'exemple du CLD de la MRC des Sept-Rivières qui possède deux adresses, l'une à Sept-Îles et l'autre à Port-Cartier et emploie deux commissaires industriels. Il cite en exemple l'étude pour le transport en commun entre Moisie et Rivière-Pentecôte et le dossier de l'emplacement des infrastructures pour le

traversier rail qui habituellement font l'objet d'une bataille pour déterminer le lieu d'implantation.

La mise en commun des atouts de chacun des secteurs assurerait le développement et permettrait la création de nouveaux emplois. Il suggère de centraliser la ville mais de décentraliser les pouvoirs de décisions. Finalement, il préconise la création d'un lien ferroviaire entre Sept-Îles et Port-Cartier.

Monsieur Pierre Desjardins, président du **Syndicat des cols bleus, section locale 2589** de Sept-Îles, est en désaccord avec le scénario «d'une MRC, une Ville », principalement à cause de l'étendue du territoire. Le président explique que la Ville de Sept-Îles a investi beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité de vie de la population, particulièrement en urbanisme. Le syndicat soulève le problème de représentation démocratique sur une grande distance. Si une fusion est inévitable, il préconise deux villes dont la fusion de Sept-Îles, Moisie et Gallix.

Le dernier organisme à présenter son opinion fut **le regroupement des citoyens du secteur de Clarke city**, représenté par la présidente, madame Lucie Boudreault. Elle a entretenu la Commission sur les problèmes vécus par les citoyens de ce secteur, suite à l'annexion de Clarke City à Sept-Îles, il y a trente ans. Elle relate les difficultés éprouvées par un secteur à l'extrémité d'un grand centre urbain et le manque d'écoute aux besoins des citoyens qui résident à Clarke City. Le regroupement est défavorable aux fusions et est inquiet des services que recevront les citoyens des municipalités regroupées.

3.3 Position des citoyennes et des citoyens

La Commission a aussi reçu l'opinion de 13 citoyennes et citoyens présents à l'audience qui souhaitent livrer leurs commentaires et exprimer leur position.

Monsieur **Aylmer Whittom**, conseiller municipal depuis 26 ans à Sept-Îles, est inquiet de la perte de services gouvernementaux au profit de la MRC de Manicouagan. Il considère que la formation d'une seule ville de 35 000 habitants renforcerait le poids politique. Il se questionne sur les impacts des écarts dans la taxation au niveau des industries que l'on note entre les villes de Sept-Îles et Port-Cartier.

Monsieur Whittom souhaite travailler au développement de tout le secteur et espère toutefois que le choix des citoyens sera respecté et qu'il n'y aura pas de fusion forcée.

Monsieur **Jacques Gélineau**, conseiller municipal à la municipalité de Gallix, désire surtout que la population se prononce par référendum. Il ne partage pas la volonté de son conseil de joindre la Ville de Sept-Îles. Il affirme que les grands centres urbains sont peu soucieux des problèmes des périphéries. Il cite en exemple les difficultés des citoyens résidant au secteur des plages à Sept-Îles. Il considère que le gouvernement ne devrait plus réaliser de fusions forcées et souhaite que Gallix conserve son autonomie.

Dans l'éventualité d'une fusion imposée, il préfère un regroupement avec Port-Cartier et Rivière-Pentecôte considérant les services déjà utilisés par les résidents de Gallix, tels que les loisirs, le tourisme, le travail et les études.

Madame **Brigithe Lambert**, conseillère municipale de la Ville de Sept-Îles, a soumis sa réflexion en regard de la création d'une seule ville, en proposant de réinventer la façon de dispenser les services aux citoyens. Elle suggère aux élus de participer à une table de travail pour tenter de dégager les points de convergence et de divergence et d'examiner les avantages à unir les compétences et de faire face aux défis de la mondialisation. Elle soulève la question de la répartition des services dans les différents secteurs, en impliquant les citoyens dans l'identification des besoins à combler tout en respectant les particularités. Elle s'inquiète des impacts financiers reliés à l'harmonisation des conventions collectives.

Madame **Thérèse Porlier**, porte-parole de l'opinion de quatre concitoyennes de Gallix, s'est prononcée en faveur du *statu quo* et regrette le report des élections. Elle entrevoit négativement une fusion avec la Ville de Sept-Îles. Elle mentionne l'état des rues dans le secteur de Clarke City et les problèmes d'eau potable des résidents du secteur des plages. Elle ne voit finalement aucun avantage à la fusion.

Monsieur **Daniel-Guy Beaudin**, citoyen de Sept-Îles, a entretenu la Commission sur les conséquences de la mondialisation, de la baisse démographique et des impacts sur les logements. Il souhaiterait que la question des fusions fasse l'objet d'un référendum. Il recommande que le rôle et la représentativité de la MRC soient redéfinis et que l'État québécois investisse davantage dans le développement nord-côtier et de façon cohérente.

Monsieur **Fatmi Asri** est citoyen de Gallix et possède deux immeubles à revenus à Sept-Îles et un autre à Port-Cartier. Monsieur Asri a entretenu la Com-

mission sur les différences de taxation entre Sept-Îles et Port-Cartier. Entre autre, il mentionne la portion attribuable à la taxation commerciale et industrielle à Sept-Îles qui est de 64 %, alors que celle de Port-Cartier est d'environ 54 %. Par conséquent, les contribuables assument respectivement 36 % et 46 % de la charge fiscale qui assure les dépenses budgétaires de la ville, alors que les contribuables de Gallix assument 100 % de l'impôt foncier, étant donné que la municipalité ne peut compter sur la grande industrie pour défrayer une partie de ses dépenses.

Il affirme donc que les municipalités de Sept-Îles et de Port-Cartier doivent partager la richesse avec les autres municipalités. Il exprime aussi des inquiétudes sur la situation mondiale dans le domaine du fer et de la pâte à papier et les impacts sur l'économie future de Port-Cartier.

Monsieur Asri a fait état des difficultés pour Gallix, d'assumer les responsabilités grandissantes au niveau des services et l'impossibilité de garder un taux de taxes raisonnable. Il conclut en demandant que le scénario retenu, soit celui «d'une MRC, une Ville » afin de consolider le développement pour garder les jeunes dans la région en leur offrant un avenir prometteur.

Monsieur **Marcel Lévesque**, est le seul citoyen de Rivière-Pentecôte à présenter son opinion, il est aussi président régional de la Fédération québécoise de la faune. Il se prononce en faveur d'« une MRC, une Ville » et signale les nombreuses embûches et les difficultés que les promoteurs de projets doivent surmonter pour les réaliser. Il cite l'exemple des associations locales qui tentent de mener à bien des projets de chemins, d'aménagements de sentiers, de ponts dans le cadre du programme de retours de CAAF. Malgré certaines

inquiétudes sur l'administration des services dans une future grande ville, il croit qu'une seule ville garantirait une vision globale pour tout le territoire.

Monsieur **Gaby Robert** de Sept-Îles, considère que le scénario « d'une MRC, une Ville » serait la pire des solutions, car elle ferait perdre le sentiment d'appartenance. Il croit que l'état n'assume pas ses responsabilités d'occupation du territoire. Il revendique une « communauté urbaine ». Il craint que les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles doivent supporter des dépenses supplémentaires reliées aux municipalités moins peuplées.

Monsieur **Roger Painchaud** de Gallix, s'inquiète des services. Il donne l'exemple du déneigement des routes. Il affirme recevoir de bons services et demande le maintien des services existants dans l'éventualité d'une fusion.

Monsieur **Jean-Claude Lafrance**, conseiller municipal à Gallix, intervient à titre personnel. Monsieur Lafrance relate que la Ville de Sept-Îles a répondu positivement aux approches entreprises par la Municipalité de Gallix, alors que Port-Cartier a plutôt répondu froidement. Il dénonce la compétition existant entre les deux villes pour attirer des entreprises. Il atteste qu'il est normal que les gens magasinent à Sept-Îles, profitant ainsi du choix disponible. Finalement, il affirme qu'il préconisait la fusion de Gallix avec Sept-Îles, mais sa position a cheminé et maintenant il adhère au scénario d'« une MRC, une Ville » pour enfin éliminer les dédoublements et la compétition.

En résumé, les opinions entendues lors de l'audience, nous portent à croire que les citoyens et citoyennes de ce territoire sont majoritairement en faveur du changement. La position des intervenants de la Ville de Port-Cartier est una-

nime et va dans le sens d'un rejet d'une fusion avec la Ville de Sept-Îles et ceux-ci par contre adhèrent au scénario des deux villes.

Huit organismes se positionnent pour deux villes, seul le Regroupement des citoyennes et citoyens de Clarke City préfère le *statu quo*. Le Comité pour la promotion d'un regroupement Gallix-Sept-Îles favorise le scénario de deux villes mais préconise la fusion de Gallix avec Sept-Îles.

Les citoyennes et citoyens entendus sont partagés entre le *statu quo* et le scénario d'une seule ville.

La distance à parcourir est l'inconvénient le plus souvent soulevé en ce qui concerne l'hypothèse d'une seule ville, mais parallèlement, le fait d'éliminer la compétition entre Sept-Îles et Port-Cartier est positivement envisagé par les intervenants. La qualité des services et les impacts sur le compte de taxes sont des préoccupations que tous partagent.

4. PORTRAIT DES MUNICIPALITÉS

Dans cette portion du rapport, la Commission relève les données qui permettent de mieux saisir les réalités des municipalités qui composent la MRC des Sept-Rivières. Ensuite la Commission fait état de la position des municipalités lors de l'audience. Le portrait débute par la description de la MRC. Par la suite, pour chaque municipalité, les particularités historiques, géographiques, économiques, structurelles et organisationnelles sont exposées, grâce aux informations et documents que les intervenants ont fournis. Les données sur la

situation financière et les coûts des services se retrouvent en annexe à la fin du rapport.

4.1 Municipalité régionale de comté des Sept-Rivières

La MRC est composée de 5 municipalités. La population est de 36 510 personnes et sa superficie de 30 080 km², dont 91 % de son territoire forme les TNO. On estime que sa population représente environ 32,7 % de celle de la Côte-Nord. Son territoire comprend la réserve de Uashat Mak Mani-Utenam établie sur deux secteurs, un secteur dans la Ville de Moisie et l'autre secteur dans la Ville de Sept-Îles. La réserve compte une population de 2 255 personnes.

Les lettres patentes de la MRC des Sept-Rivières prennent en compte le poids de la population de la Ville de Sept-Îles qui détient 72 % des voix au sein du conseil, mais elle prévoit une double majorité pour les municipalités de Gallix, Moisie et Rivière-Pentecôte. Celles-ci assument 6,78 % de la quote-part, tandis que la Ville de Port-Cartier débourse 20,46 % du montant total de 70 763 \$ basé sur le « per capita » et non sur l'évaluation.

La population de la MRC n'a varié qu'au plus de 0,2 %, passant ainsi de 34 575 en 1996 à 34 643 en 2000. Le taux de population depuis 10 ans est demeuré assez stable. Soulignons une particularité de la population nord-côtière, sa moyenne d'âge est inférieure à celle du Québec. En effet, 35,3 % des gens de la Côte-Nord ont moins de 25 ans, comparativement à 32,1 % pour l'ensemble du Québec. Pour ce qui est des personnes âgées, elles représentent 7,7 %, alors que la province démontre un pourcentage de 12,1 %.

4.2 Position de la MRC

Lors de l'audience, le préfet explique que la MRC préférerait ne pas déposer de mémoire et laisser les citoyens se prononcer librement. Il attire l'attention des personnes présentes, sur la force économique des nouvelles grandes villes du Québec qui sont nées de la réorganisation territoriale municipale. Il se questionne sur la place de la MRC des Sept-Rivières dans ce nouvel échiquier. Il signale à l'auditoire que la mondialisation les concerne aussi, sachant que la production industrielle des secteurs du bois, de l'aluminium, de l'acier, du fer, du grain et du papier sont des enjeux internationaux.

En outre, Il mentionne les autres fusions vécues sur le territoire ces dernières années : les commissions scolaires, le CLSC, le Centre d'archives régionales et le CLD. Concernant ce dernier, le préfet mentionne qu'il faudra se questionner sur le maintien de trois structures de développement industriel. Pour lui, le plus grand défi à atteindre lorsque les décisions seront prises, sera de mettre fin aux chicanes pour le mieux-être de la collectivité. Le troisième millénaire, compte tenu de la venue des nouveaux moyens de communication, force les décideurs de la région à revoir leurs méthodes de gestion et à envisager la décentralisation des services. Toujours selon le préfet, dans un scénario « une MRC, une Ville », il faudrait solutionner les différents problèmes soulevés par une distance de 200 km de littoral pour desservir les contribuables. Même le scénario de deux villes, nous obligerait à gérer autrement.

Il conclut en se questionnant sur la façon de mener une MRC, composée de deux villes seulement, dont l'une compterait 7 500 personnes et l'autre 26 000 personnes.

4.3 Ville de Moisie

La Ville de Moisie est située à l'extrémité est de Sept-Îles, à environ 10 km. Cette ville fait partie de l'agglomération de recensement de Sept-Îles. Comme le prévoit la loi, le refus d'un regroupement de cette municipalité implique la perte probable de la péréquation qui se traduirait par un manque à gagner de 120 000 \$. Le maire exprime son scepticisme à l'égard du *statu quo*. Néanmoins, il mentionne qu'un projet de développement très important en cours lui offrirait une alternative au regroupement s'il se concrétisait à court terme. La Ville de Moisie, au moment de notre visite, souligne un important problème de « squatters » installés sur les berges du fleuve.

4.3.1 Historique

Suite à l'installation de l'usine « Moisie Iron Co. » à Moisie, la production du fer a débuté. Suite au départ de cette entreprise en 1973, le village est exproprié. L'école et l'église furent démolies. Le village sera reconstitué au début des années 80 par la venue des citadins de la Ville de Sept-Îles qui se sont réinstallés en villégiature sur le bord du fleuve, sans l'école ni l'église cette fois-ci.

La Ville de Moisie partage ses limites territoriales avec la Ville de Sept-Îles à l'ouest, la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à l'est, le fleuve Saint-Laurent au sud et les TNO de Sept-Rivières au nord. Sa superficie couvre 1 545 km².

4.3.2 Profil de la population

La population est de 1003 habitants. Moisie représente 2,48 % du poids total de la population de la MRC. Son taux de chômage est de 25 %. Un secteur de la réserve amérindienne de Uashat Mak Mani-Utenam partage le territoire et 885 autochtones y vivent.

4.3.3 Répartition des emplois

La moitié de la population active travaille à Sept-îles. La ville compte trois dépanneurs, deux casse-croûte, un bar, deux terrains de camping, une petite auberge, une tourbière, une scierie et une pourvoirie appartenant à des américains.

La ville emploie onze personnes. Le personnel cadre est composé de deux personnes : la directrice générale et un inspecteur à temps partiel.

4.3.4 Ententes et services

La Municipalité de Moisie possède trois ententes de services, dont deux avec la Ville de Sept-Îles, une pour l'utilisation du site d'enfouissement et l'autre pour l'utilisation de la Cour municipale.

La troisième entente concerne le traitement des eaux usées de la réserve Uashat Mak Mani-Utenam.

Les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas disponibles dans tous les secteurs de Moisie.

4.3.5 Position de la municipalité

Le maire dans son mémoire explique que la municipalité devra bientôt appliquer les nouvelles normes environnementales relatives aux déchets, ainsi qu'à l'implantation de la cueillette sélective et se conformer aux exigences de la nouvelle réglementation en matière de sécurité publique. Entre autre, elle devra embaucher un chef pompier, tout en n'ayant pas selon ce dernier les marges de manœuvre financières.

Il propose d'accroître les pouvoirs de la MRC en faisant en sorte que celle-ci assume un rôle régional plus élargi, surtout en ce qui a trait au développement économique sur le territoire. Il espère que le CLD jouera pleinement son rôle et remplacera définitivement les deux corporations de développement économique de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Finalement, il émet l'opinion qu'il est préférable de faire « une MRC, une Ville » et non deux villes, puisque cette solution rend la MRC, à toute fin pratique, inopérante. Le pouvoir décisionnel sera totalement détenu par la Ville de Sept-Îles.

La Ville de Moisie compte sur l'étude de la Commission pour faire un choix éclairé et consulter la population sur le scénario privilégié.

4.4 Municipalité de Gallix

Une partie du conseil de cette municipalité est très désireuse de se regrouper avec la Ville de Sept-Îles, mais la Commission constate que le conseil est divisé sur la façon d'envisager l'avenir. En effet, certains membres du conseil préféreraient joindre Port-Cartier. La mairesse est très favorable aux regroupements et préconise surtout « une MRC, une Ville ». Si le scénario de deux villes est retenu, elle souhaite une fusion avec la Ville de Sept-Îles. Lors de l'audience et des rencontres, elle a présenté ses motifs qui sont les suivants : les difficultés de gestion, d'application des règlements, ainsi que des problèmes financiers de la municipalité résultant des services à améliorer. Elle considère que la charge fiscale des contribuables de Gallix a atteint un plafond.

4.4.1 Historique

Cette municipalité longeant le fleuve fut fondée en 1894 par Adolphe Thériault. La municipalité a donc fêté ses 100 ans en 1994. Elle se sent très proche de l'ancienne Municipalité de Clarke City qui a été annexée à Sept-Îles il y a 30 ans. L'histoire raconte qu'en 1905, Clarke City avec son usine de pâte et papier la « Gulf Pulp Corporation », était la plus grosse municipalité de la Côte-Nord. Ce village était situé sur la rive est, de la rivière Sainte-Marguerite, alors que Gallix occupait la rive ouest. Comme les familles de Clarke City ne pouvaient être propriétaires de leur maison, certaines s'établirent sur l'autre rive et fondèrent la Municipalité de Gallix appelée à l'époque Sainte-Marguerite.

Cette municipalité se divise en trois secteurs : le Lac Labrie, Rivière Brochu et Gallix. Les bureaux administratifs de la Municipalité de Gallix sont situés à

30 km de ceux de Port-Cartier et à 32 km de ceux de Sept-Îles. L'étendue du territoire couvre 97 km² et comprend la plus grande zone agricole de la MRC.

4.4.2 Profil de la population

La population augmente sensiblement depuis une dizaine d'années. Elle compte actuellement 704 personnes, principalement des retraités de la Ville de Sept-Îles et de Port-Cartier, venus s'installer en permanence. La Municipalité de Gallix représente 1,66 % de la population totale de la MRC et son taux de chômage se situe autour de 20 %.

4.4.3 Répartition des emplois

La moitié de la population active travaille à Sept-Îles et l'autre à Port-Cartier.

Quelques emplois sont disponibles au centre de ski qui est la propriété des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Il y a trois restaurants, une serre, une bleuetière, une fraisière, un gîte du passant, une pisciculture, un salon de coiffure et un petit zoo.

La municipalité compte trois employés à temps plein et un à temps partiel.

4.4.4 Ententes et services

La Municipalité de Gallix possède une seule entente de service avec la Municipalité de Port-Cartier concernant l'utilisation de la caserne et du camion-pompe à incendie. Cette entente est à renégocier.

Le service d'aqueduc est offert à 288 résidences et le service d'égout sanitaire dessert 127 résidences.

La municipalité possède son site d'enfouissement qui devra être fermé à la fin de l'année.

4.4.5 Position de la municipalité

La mairesse madame St-Gelais, ne voit que des avantages à la fusion. Dans le mémoire de la municipalité, elle expose les différents problèmes de gestion des services municipaux et l'incapacité de trouver les sommes requises et le personnel compétent pour les assumer. Elle signale le taux de taxation global déjà très élevé. Les systèmes d'eau potable et d'égout ne sont pas disponibles dans tous les secteurs.

Elle ajoute que la gestion des matières résiduelles impliquera des sommes considérables, car le site d'enfouissement de la municipalité doit être fermé en janvier 2002, ceci obligera la municipalité à trouver un autre terrain pour disposer de ses matières résiduelles, tout en instaurant la collecte sélective. Le coût est estimé à 70 000 \$.

La municipalité doit aussi se doter d'un plan de mesures d'urgence qui devra être élaboré par une firme d'experts, puisque celle-ci ne dispose d'aucune ressource pour réaliser ce travail. Le coût estimé est de 35 000 \$. À cela, il faudra ajouter la mise à jour éventuelle de ce plan ainsi que la formation des intervenants qui représentent un montant additionnel de 30 000 \$.

Le système d'aqueduc nécessite un plan préventif au coût annuel de 3 000 \$ et des corrections de 10 000 \$ pour répondre aux nouvelles exigences du ministère de l'Environnement.

La mairesse appréhende la disparition des subventions pour l'entretien des routes et elle s'inquiète des investissements qu'exigent l'entretien d'un pont, la signalisation, la construction des trottoirs et d'une piste cyclable.

Le service de protection des incendies requiert une somme de 17 000 \$ pour l'ajout d'équipement et la formation des pompiers. De plus, ce service éprouve certaines difficultés à maintenir une équipe suffisante. La municipalité ne peut offrir les salaires convenant à ces responsabilités accrues.

Les citoyens paient trois fois la prime normale d'assurance habitation considérant l'absence de bornes-fontaines dans le village.

Pour toutes ces raisons, la mairesse affirme qu'il est préférable de se regrouper et ainsi atteindre un partage équitable de la richesse sur le territoire de la MRC des Sept-Rivières. Les municipalités comme Gallix ne peuvent compter sur les revenus de taxation provenant des entreprises pour assumer leurs dépenses.

Elle affirme en conclusion que le développement futur du territoire sera le fruit d'une planification stratégique unifiée.

4.5 Municipalité de Rivière-Pentecôte

La Commission a reçu la position de la municipalité après l'audience publique. Le maire n'était pas présent à l'audience. La Commission constate que les subventions gouvernementales représentent 50 % des revenus de la municipalité.

4.5.1 Historique

La Municipalité de Rivière-Pentecôte est située à 350 km à l'est de Tadoussac et s'étend sur 45 km, de la rivière Calumet à la rivière Vachon. Elle comprend les anciens villages de Pointe-aux-Anglais, Pentecôte et Baie-des-Homards.

Les noms de ces villages évoquent à eux seuls une partie de l'histoire de la municipalité. Pointe-aux-Anglais doit son nom au naufrage de la flotte de l'amiral Hovenden Walker en 1711. Cette flotte s'échoua sur l'Île-aux-Oeufs en remontant le fleuve pour attaquer Québec.

Les habitants du village y ont trouvé de nombreux vestiges de la tragédie et les grosses pièces se retrouvent dans différents musées du Québec.

Pentecôte, pour sa part, a reçu son nom en 1535, lors du deuxième voyage de Jacques Cartier en Amérique. Le havre naturel qu'offrait la rivière incita la flotte

à y jeter l'ancre le jour de la Pentecôte. C'est ainsi que la rivière fut baptisée et que le village naquit trois ans plus tard.

Baie-des-Homards doit son nom à la présence de nombreux homards venant s'alimenter dans la baie. Au début du siècle, on y retrouve même une usine de mise en conserve du homard.

La municipalité est située à l'extrême ouest de la MRC des Sept-Rivières et à environ 110 km du bureau de la MRC ainsi qu'à 43 km du centre de la Ville de Port-Cartier.

4.5.2 Profil de la population

La population diminue constamment au cours de ces dix dernières années, passant de 786 en 1986 à 665 en 1996. Présentement, la population de la municipalité est de 601 personnes, ce qui représente 1,82 % de la population de la MRC. Son taux de chômage est de 37 %.

4.5.3 Répartition des emplois

Le principal employeur est la scierie « Bowater » qui emploie quelques 25 personnes. La majorité de la population active se retrouve dans les usines de Port-Cartier. La municipalité emploie trois personnes, dont deux à temps plein.

4.5.4 Ententes et services

La municipalité possède une entente avec la Ville de Port-Cartier pour l'utilisation de son site d'enfouissement sanitaire au coût de 18 000 \$ par année. De plus, elle utilise les services de loisir de la Ville de Port-Cartier et ce sans frais supplémentaire pour ces résidents.

Le service d'aqueduc dessert 57 résidences et le service d'égout, 10 résidences.

4.6 Ville de Sept-Îles

Cette ville est reconnue comme ville centre et détient le statut de ville d'agglomération. Elle affirme qu'elle a une bonne connaissance des problèmes des villes voisines. Elle admet qu'elle devra agir en « leader » sur ce vaste territoire nordique. Elle est consciente de son rôle prédominant dans les dossiers de développement économique.

4.6.1 Historique

Le 19 août 1535, lors de son deuxième voyage au Canada, Jacques Cartier découvrit les îles rondes et les nomma Sept-Îles. L'exploitation du sable magnétique débute en 1865 par la « Moisie Iron Co. » sur le versant nord de la rivière Moisie. Le Canton Letellier est érigé le 13 juillet 1904. Le Canton regroupe Moisie, Sept-Îles et Clarke City. En 1970, les Villages de Clarke City et de Pointe-Noire sont annexés à Sept-Îles.

S'élevant sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent à l'est de la rivière Saguenay, la Ville de Sept-Îles est un pôle économique de même importance que Baie-Comeau sur la Côte-Nord. Accessible par l'unique voie de pénétration terrestre de la Côte-Nord, la route 138, Sept-Îles est située à environ 550 kilomètres de Tadoussac. Elle compte pour près de 25% de la population du territoire et elle produit une part très importante des activités manufacturières de ce territoire. De plus, elle offre un large éventail d'activités et de services tertiaires. Sa zone d'influence s'étend à plusieurs centaines de kilomètres, notamment en matière de commerce de détail, puisqu'elle est une desserte de services pour les villes nordiques.

4.6.2 Profil de la population

La population de Sept-Îles est relativement stable depuis 1996, elle compte 25 172 habitants. On note une légère baisse de 400 personnes. Cette municipalité représente 69,12 % de la population totale de la MRC. Son taux de chômage est de 14,4 %.

Sur son territoire on retrouve la réserve de Uashat Mak Mani-Utenam qui compte 1 025 personnes et la population autochtone croît rapidement passant de 683 à 1 025 durant les années 1986 à 1996.

4.6.3 Répartition des emplois

La Ville de Sept-Îles est fortement industrialisée, bien pourvue de tous les services économiques, commerciaux, sociaux et culturels. Les emplois proviennent des secteurs de l'aluminium, des mines, de la forêt, de la pêche et

de l'hydroélectricité. La municipalité comptera 132 employés après le départ des 60 policiers, puisque les services de la sécurité publique seront assumés dorénavant par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC. L'activité économique est diversifiée.

4.6.4 Ententes et services

La Ville de Sept-Îles dispose d'un aéroport bien organisé pour desservir le nord et l'est et un port de mer en eau profonde très achalandée; le seul lien routier qui la lie au reste du Québec, demeure la route 138.

De plus, elle dispense les services d'aqueduc, d'égouts, de collecte des ordures, de protection contre les incendies, d'enfouissement sanitaire et d'entretien des routes mitoyennes à la communauté autochtone.

4.6.5 Position de la ville

À l'audience, le maire de Sept-Îles, monsieur Lévesque n'a pas déposé de mémoire, affirmant qu'il préférerait être à l'écoute des opinions de la population. Il a exprimé des inquiétudes et des souhaits dans l'éventualité des regroupements. Il a introduit son propos en affirmant l'autonomie complète de la Ville de Sept-Îles, mais il est d'accord qu'il faut pousser plus loin la réflexion et identifier les avantages d'une fusion. Il considère que la mise en commun des ressources du territoire permettrait aux municipalités de Gallix, de Moisie et de Rivière-Pentecôte de faire face aux besoins de leurs citoyens et citoyennes. Il soutient que la mise en commun des forces vives, représente un avantage pour le développement économique. Il fait remarquer que Sept-Îles est un pôle

économique qui offre des services à toutes les municipalités de la MRC, à celles de la MRC de Caniapiscau ainsi qu'aux communautés montagnaises et Naskapis.

Monsieur Lévesque se questionne sur les coûts que Ville de Sept-îles devrait assumer, suite au regroupement, en constatant l'étalement urbain sur le territoire. Il a exprimé des inquiétudes reliées aux problèmes d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de services disponibles dans un secteur et non dans l'autre. Sachant ce que cela implique financièrement, il doute que le gouvernement assume les dépenses que cela exigera afin de régler ces situations.

Le premier magistrat de cette ville nord-côtière est inquiet de la différence des sources de revenus en comparant les taxes résidentielles et les taxes industrielles des Villes de Sept-Îles et de Port-Cartier. Quels seraient les impacts d'une fusion sur la taxation de la grande entreprise ? Il conclut qu'un budget regroupé de 53 millions a un potentiel positif pour subvenir aux besoins de toute la collectivité.

4.7 Ville de Port-Cartier

La Ville de Port-Cartier est aussi un pôle économique et industriel dans la MRC des Sept-Rivières. Le maire a présenté le résumé de l'étude produite par la firme Roche : *Mémoire sur la réorganisation de la MRC de Sept-Rivières, position de la Ville de Port-Cartier*. La position de la municipalité est claire et elle est de plus partagée par l'ensemble de la communauté. Cette position vise le scénario d'« une MRC, deux Villes », une de chaque côté de la rivière

Sainte-Marguerite. Cette municipalité possède déjà toutes les infrastructures nécessaires pour assurer la qualité de vie des citoyens.

4.7.1 Historique

L'histoire de Port-Cartier est étroitement liée aux entreprises industrielles venues s'y installer. Ainsi, après la deuxième Guerre mondiale, la diminution de la concentration du minerai aux États-Unis incite les Américains à implanter diverses industries à Port-Cartier en raison de la richesse ferrugineuse des sous-sols. Déjà, à la fin des années 60, des sommes considérables sont investies dans la construction d'infrastructures majeures. En plus de la venue de ces industries minières, une autre entreprise majeure s'installe également à Port-Cartier, la compagnie céréalière Dreyfus.

Les potentialités de Port-Cartier atteignent des sommets au cours des années 70, alors que sont implantées l'usine de bouletage « Sidbec Normines » et l'entreprise de production de pâte dissolvante Rayonier Québec Inc., une filiale de la International Telephone and Telegraph. Afin d'accueillir toutes ces nouvelles entreprises et leurs travailleurs respectifs, la Ville procède à la réfection de ponts, se dote d'un boulevard important, construit un nouveau parc de maisons mobile et érige un espace commercial moderne, de même qu'un centre sportif et éducatif.

Une étude produite en 1972 pour l'Office de planification et de développement du Québec, va d'ailleurs jusqu'à prédire une population de 75 000 habitants en 1986 pour la Ville de Port-Cartier. Il en sera par ailleurs fort autrement en raison de la fermeture de l'usine de pâte chimique en 1979 et de la crise mondiale du

fer, à l'aube des années 80. On peut même constater que la population de Port-Cartier s'est accrue jusqu'à 13 000 habitants, mais elle a ensuite régressé pour se situer autour de 7100 personnes. Heureusement, la poursuite de certaines activités et d'initiatives plus modestes rassureront les habitants de la ville quant à leur avenir.

Située à 60 km de Sept-Îles, considérée comme un pôle de service pour la partie ouest de la MRC, elle offre des services à sa population, ainsi qu'à celles des municipalités environnantes.

4.7.2 Profil de la population

La population a subi une baisse de près de 40 % dans les années 70. En 1986, sa population s'établissait à 6 858 personnes et présentement ce nombre est de 7 067 personnes et représente 19,35 % de la population de la MRC. Son taux de chômage est de 12,8 %.

4.7.3 Répartition des emplois

La plupart des emplois sont occupés par des résidents de la ville. La ville comprend un Centre de santé, un aréna, une piscine, des terrains de sport, une école primaire et secondaire et une école anglaise sous la responsabilité de la Commission scolaire de la Gaspésie. La municipalité compte 135 employés.

4.7.4 Ententes et services

La Ville de Port-Cartier dispense des services pour la protection des incendies à la Municipalité de Gallix. Cette entente est échue depuis le 31 décembre 2000 et des discussions sont en cours. Le secteur touristique a créé une corporation de développement touristique, conjointement avec la Municipalité de Gallix, pour promouvoir les attraits du secteur.

La Municipalité de Rivière-Pentecôte profite d'une entente pour l'utilisation du site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Port-Cartier.

Présentement, les citoyens de Gallix et de Rivière-Pentecôte ont libre accès aux services de loisirs de Port-Cartier, notamment, la piscine intérieure, les gymnases et la bibliothèque, et ce, au même tarif que les portcartois.

Aucune entente de services n'existe entre les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, mais certains dossiers économiques sont menés conjointement.

4.7.5 Position de la ville

La Ville de Port-Cartier a présenté à l'audience un résumé de son mémoire préparé par la firme Roche qui fait ressortir les avantages du scénario de deux villes dont une regroupant la Ville de Sept-Îles et de Moisie et l'autre regroupant Gallix, Port-Cartier et Rivière-Pentecôte.

Son point de vue se résumait comme suit :

« Le projet de regroupement des municipalités de la MRC de Sept-Rivières en deux villes, soit Port-Cartier, Rivière Pentecôte, Gallix d'une part et Sept-Îles, Moisie d'autre part, permet de formaliser des alliances naturelles basées sur les points communs existants entre les municipalités, de maximiser la dynamique de complémentarité entre une ville principale et les municipalités voisines, d'optimiser l'utilisation des actifs municipaux et de minimiser les impacts négatifs des regroupements, notamment les coûts d'harmonisation des services et des organisations ».

L'opinion de la ville repose sur le fait que Port-Cartier est l'une des deux aires économiques de la MRC, l'autre étant Sept-Îles. Pour bien exposer son point de vue, la Ville a retenu six arguments :

- la complémentarité naturelle entre Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte;
- la distance qui sépare les différentes municipalités concernées;
- la frontière naturelle que constitue la rivière Sainte-Marguerite;
- l'optimisation des économies d'échelle;
- le sentiment d'appartenance des citoyens envers une communauté;

-
- le respect des objectifs gouvernementaux en matière de réorganisation municipale.

Elle considère qu'il existe entre Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte une complémentarité naturelle qui se manifeste clairement par les faits suivants :

- Port-Cartier est le lieu de travail, d'étude, de loisirs et de magasinage pour une majorité de citoyens des deux autres municipalités;
- plusieurs ententes intermunicipales existent entre les trois municipalités : protection des incendies, tourisme, gestion des déchets;
- les citoyens et citoyennes de ces municipalités ont accès notamment à la piscine intérieure, aux gymnases et à la bibliothèque, aux mêmes conditions que les citoyens de la Ville.

Selon le maire M. Detroio, le regroupement à trois permettrait donc de renforcer chez les citoyens et citoyennes leur sentiment d'appartenance et contribuerait à éliminer les ententes intermunicipales. Finalement, cela permet d'intégrer les principaux acteurs de l'activité économique et sociale de Port-Cartier.

Selon les autorités, la Ville de Port-Cartier est dotée d'infrastructures, d'équipements et d'édifices municipaux qui lui confèrent une autonomie complète.

La ville privilégie la réalisation de travaux en régie, elle dispose du personnel et des infrastructures nécessaires pour fournir des services adéquats, en qualité et en quantité, à l'ensemble de la population des trois municipalités regroupées

et elle considère que la distance qui sépare les municipalités impliquées dans un regroupement est un facteur crucial.

La création de la nouvelle entité permettrait de livrer des services de qualité et d'éviter qu'un éloignement trop important ne s'installe entre l'administration municipale et la population.

De plus, l'imposition de nouvelles normes de protection contre les incendies devrait selon les autorités de Port-Cartier, entraîner une augmentation considérable de la facture pour ce service, ce qui incitera les autres municipalités à vouloir s'associer à la ville. Ce modèle permet aussi aux trois municipalités d'aborder avec moins d'inconvénients les schémas de couverture de risques et les plans de gestion des matières résiduelles.

La Ville de Port-Cartier a de plus fait ressortir les avantages fiscaux déjà démontrés auparavant. Il faut rappeler que, sur la base foncière, la Ville de Port-Cartier possède de loin la richesse foncière la plus élevée soit des valeurs pour une somme de 418 millions de dollars comparativement à 24 millions pour Gallix et 14 millions pour Rivière-Pentecôte.

Pour ce qui est du ratio d'endettement comparé à la richesse foncière uniformisée, il est de 3,5 % à Port-Cartier de 1,6 % à Gallix et de,05 % à Rivière- Pentecôte. La nouvelle ville reconnaît que l'on doit appuyer le principe que chacun conserve ses surplus comme ses dettes.

Quand la Ville examine la structure de taxation des municipalités concernées, elle constate que seule Port-Cartier impose une taxe sur les immeubles non

résidentiels. Le taux global de taxation (qui demeure le véritable indicateur de l'effort fiscal des citoyens) selon Port-Cartier, varie considérablement : il est de 1,96 \$, 2,74 \$ et 2,30 \$ du 100 \$ d'évaluation à Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte.

En ce qui concerne les sources de revenus, elle fait remarquer que les proportions varient d'une municipalité à l'autre, les taxes foncières et les paiements tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux, génèrent près de 80 % des revenus de Port-Cartier. Pour ce qui est des deux autres municipalités, elles doivent compter sur des transferts gouvernementaux.

La ville propose une nouvelle structure de taxation caractérisée par :

- l'harmonisation des taux de taxation pour l'ensemble des contribuables et pour toutes les catégories d'immeubles;
- l'imposition de tarifs d'aqueduc et de collecte des matières résiduelles permettant de défrayer les coûts de ces services;
- des taxes foncières spéciales pour les territoires des anciennes municipalités servant au remboursement des dettes respectives.

L'application de cette structure de taxation aboutit aux résultats suivants :

- un taux de taxe foncière générale inférieur à celui imposé dans chacune des municipalités avant le regroupement;

-
- des tarifs généralement inférieurs à ceux qui existent avant le regroupement. À titre d'exemple, l'étude démontre que pour une maison évaluée à 63 000 \$ à Port-Cartier et des valeurs ajustées pour les deux autres municipalités, les impacts du regroupement se traduiraient par les diminutions suivantes du compte de taxes :

 - environ 53 \$ ou 4 % pour le résident de Port-Cartier;

 - environ 150 \$ ou 11 % pour le résident de Gallix;

 - environ 550 \$ ou 35 % pour le résident de Rivière-Pentecôte.

Le regroupement des municipalités entraînerait donc une diminution de la charge fiscale pour tous les contribuables résidentiels.

En conclusion, la Ville de Port-Cartier s'interroge sur la meilleure façon de faire concorder les objectifs gouvernementaux avec les réalités sociales, économiques et municipales de la MRC. Au terme de sa réflexion, Port-Cartier est d'avis que le scénario optimal de regroupement est celui dans lequel deux nouvelles agglomérations seraient créées, l'une étant constituée des actuelles municipalités de Rivière-Pentecôte, Gallix et Port-Cartier et l'autre de la fusion de la Ville de Moisie avec la Ville de Sept-Îles.

Le portrait des municipalités et la position de chacune guident la Commission vers le choix réaliste que deux scénarios seulement sont envisageables. Force est de constater que la solution du *statu quo* maintient Gallix, Rivière-Pentecôte et Moisie dans une impasse financière face aux services que les municipalités auront à offrir. Il ressort que les intervenants entendus par la Commission, sont

majoritairement favorables aux changements. La partie suivante fait état des avantages et inconvénients des scénarios d'une seule ville, ou de deux villes, dans la MRC des Sept-Rivières. Par contre, la Commission examine également la demande de la Municipalité de Gallix de joindre Sept-Îles.

Les tableaux suivants, résument la situation financière et le coût des services dispensés par les municipalités. Ils renseignent sur les différences significatives de la richesse foncière entre les villes de Port-Cartier et Sept-Îles en comparaison avec celles de Gallix, de Moisie et de Rivière-Pentecôte.

1^{er} tableau : portrait sommaire des municipalités de la M.R.C. des Sept-Rivières

2^e tableau : taux de taxation et coût des services

3^e tableau : profil financier des municipalités

Portrait sommaire des municipalités

Tableau (1)

	Population	Richesse Foncière Uniformisée	Taux de taxes foncières 100/évaluation	Prévisions budgétaires 2001	Surplus non affecté au 31 décembre 2000	Endettement au 31 décembre 2000
Ville de Sept-Îles	25172	1 185 111 000	1.55\$	37 067 000	1 695 164	28 395 499
Ville de Port-Cartier	7 067	374 369 000	1.66\$	13 752 236	939 159	14 491 348
Municipalité de Moisie	1003	25 533 000	1.61\$	1 042 788	295 439	1 129 971
Municipalité de Gallix	704	22 175 000	1.55\$	630 447	116 228	398 213
Municipalité de Rivière_pentecôte	601	12 650 000	1.99\$	403 316	94 290	1462

Taux de taxation et Coût des services **Tableau (2)**

	Sept-Îles	Port-Cartier	Moisie	Gallix	Rivière-Pentecôte
Taux de taxation et coût des services	Taux de taxation 2001	Taux de taxation 2001	Taux de taxation 2001	Taux de taxation 2001	Taux de taxation 2001
Revenus	\$	\$	\$	\$	\$
Taxes résidentielles					
Foncière Résidentielle et autres	1,55	1,66	1,61	1,55	1,99
Tarification- eau	100,00	130,00	130,00	88,16	146,08
Tarification égouts			220,00	222,88	18,00
Tarification Matières résiduelles	48,00	85,00	93,50	75,00	65,00
Tarification Voirie			199,50	1,74 (1)	
Tarification Dette SQAÉ				363,30	
Taxes—non résidentielles					
Foncière—Non résidentielle	3,02	3,36	1,61	1,55	199
Foncière—Industrielle	3,02	3,78	1,61	1,55	1,99
Tarification Eau au compteur	0,165				
Ordures par conteneurs					149,50

Données basées sur les prévisions budgétaires 2001

(1) Le mètre linéaire

Profil des municipalités pour l'année 2000 **Tableau (3)**

Indice	Sept-Îles	Moisie	Port-Cartier	Gallix	Rivière-Pentecôte
Dépenses per capita	135	118	207	115	94
Effort fiscal	85	230	89	178	166
Pourcentage					
Endettement	2,42	0,07	2,96	2,35	0,04
Dépenses/ RFU	2,72	3,25	3,07	2,81	3,13
Per Capita					
Endettement	1 126\$	16\$	1 673\$	697\$	9\$
Dépenses	1 269\$	752\$	1735\$	833\$	634\$

Sources Prévisions budgétaires des organismes municipaux 2000.

5. **ANALYSE**

La Commission a choisi de faire l'analyse de deux scénarios de regroupement, en débutant par la réflexion sur les avantages et les inconvénients les plus significatifs et concluants.

Lors de l'audience, les citoyens, les élus et les organismes ont exprimé majoritairement leur préférence pour le regroupement. La Commission s'attarde préalablement sur le *statu quo* et en dispose. Par la suite, elle procède à l'analyse des deux scénarios :

1. UNE MRC, UNE VILLE qui regroupe les cinq municipalités en incluant le Lac Daigle.
2. DEUX VILLES, l'une formée des municipalités de Sept-Îles et de Moisie, l'autre formée de Port-Cartier et Rivière-Pentecôte.

Quant à la municipalité de Gallix, elle sera jointe à l'une ou l'autre de ces deux villes.

5.1 **Scénario du *statu quo***

Les objectifs poursuivis par le gouvernement dans la réorganisation municipale forcent toutes les communautés à se questionner sur leur réalité respective. Le changement est toujours et naturellement menaçant. Il bouscule des habitudes, mais l'intérêt commun oblige à aller au-delà d'une première réaction et l'on doit chercher quelle solution offre les meilleures avenues pour la communauté.

Les citoyens et citoyennes, les élus, les décideurs et les organismes de ce territoire nord-côtier ont profité de l'opportunité offerte par cette étude, pour réfléchir sur leur devenir collectif. La population conviée à cet exercice, comme partout au Québec, aspire à l'équité, au développement de sa région et à des services meilleurs à des coûts raisonnables.

Les personnes rencontrées pendant la démarche de la Commission ont abordé toutes ces questions. On peut conclure que majoritairement elles privilégient le changement et rejettent le *statu quo*. La Commission forte de ce constat emprunte cette voie.

Alors, l'analyse des scénarios s'impose pour convenir de la meilleure solution, afin d'initier ce changement et, pour ce faire, il convient de regarder les avantages et les inconvénients des regroupements possibles.

5.2 Scénario « une MRC, une Ville »

5.2.1 Avantages

Cette hypothèse qui semblait irréaliste au préalable, s'est avérée intéressante pour certains intervenants. L'avantage prédominant de ce scénario est sans nul doute l'élimination de la compétition intermunicipale entre les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles. Le principal avantage serait sûrement d'en arriver à ce que l'ensemble de la communauté puisse développer une position commune et stratégique de son développement.

Ce pôle économique de 35 000 habitants deviendrait le principal pôle économique nord-côtier et permettrait d'emboîter le pas aux autres régions du Québec. Le pouvoir politique et économique unifié serait accru.

Les compétences nombreuses et variées dans des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier profiteraient à tous les secteurs. Des structures administratives unifiant les corporations de développement économique, les corporations touristiques et les chambres de commerce serait un atout pour établir une vision globale du développement social, économique et touristique. Il s'avère également que le site d'enfouissement sanitaire est actuellement un problème pour les municipalités de Sept-Îles et de Gallix. Port-Cartier dispose d'un site qui pourrait représenter une alternative valable.

Le budget global de cette nouvelle ville évalué à 53 millions devrait permettre de meilleurs services à coût moindre pour les citoyens des petites municipalités.

Il devient évident, puisque la nouvelle ville assumerait les responsabilités dévolues à la MRC et devrait gérer tout le territoire, que le secteur du Lac Daigle serait inclus.

5.2.2 Inconvénients

L'inconvénient majeur de ce scénario est sans contredit l'étendue du territoire qui couvre 200 km d'une extrémité à l'autre de la nouvelle ville.

La carte démontrant le territoire d'une ville formée des cinq municipalités, est suffisamment éloquente. (annexe 1)

Nous sommes davantage dans une dynamique d'éloignement et non pas d'étalement. Des conséquences importantes découlent de cet immense territoire :

Une plus faible représentativité des communautés;

Un éloignement considérable du centre décisionnel pour les citoyens.

De plus, peu importe le scénario retenu, la Commission est d'avis qu'en fonction d'une telle distance, il faudrait maintenir une structure de services et d'équipements à Port-Cartier pour desservir l'ouest, ce qui entraînerait une diminution des économies d'échelle.

La Commission est sensible à la situation économique fragile vécue Port-Cartier. Ce scénario comporte des risques de perte d'emplois si les services administratifs sont concentrés à Sept-Îles.

5.3 Scénario « une MRC, deux Villes »

Cette hypothèse est privilégiée par la communauté portcartoise et par plusieurs intervenants des autres municipalités. Il s'agit de regrouper les trois municipalités de l'ouest, soit Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte. La Commission a constaté que la Ville de Port-Cartier offre déjà plusieurs services de proximité aux populations voisines de Gallix et Rivière-Pentecôte.

Les mêmes avantages pourront s'appliquer pour la nouvelle municipalité à l'est formée de Sept-Îles et de Moisie.

L'avantage prédominant de scénario est qu'il est partagé par un fort pourcentage de la population. Les services seraient pris en charge par deux villes particulièrement bien organisées pour subvenir aux besoins de tous les secteurs.

Les petites municipalités ne pouvant plus répondre à tous les besoins, les villes où se logent les entreprises disposent de moyens financiers pour aider l'ensemble de la région à combler ses besoins en services.

5.3.1 Avantages

Les contribuables des municipalités de Moisie, Gallix et Rivière-Pentecôte bénéficieraient d'une baisse de taxes intéressante. En effet, le taux global de taxation de Sept-Îles et de Port-Cartier est inférieur du 100 \$ d'évaluation. Les services pourraient être meilleurs et à coût moindre pour les contribuables. L'équité devrait être atteinte, les villes qui assumaient certains services aux citoyens des municipalités limitrophes seront compensées.

On estime que la proximité des services pour les secteurs à l'est et à l'ouest devrait générer des économies d'échelle. Les ententes de services seraient éliminées.

Les problèmes liés à la mise aux normes pour les municipalités de Gallix, Moisie et Rivière-Pentecôte pourraient trouver plus facilement une solution.

La Commission considère qu'il serait opportun que la Municipalité de Gallix soit fusionnée à Port-Cartier. Cette municipalité utilise déjà certains services comme les loisirs et les services de protection des incendies. Les citoyens et

citoyennes de Gallix fréquentent Port-Cartier pour le travail et les études. L'espace socioéconomique est davantage intégré à Port-Cartier qu'à Sept-Îles.

Le site d'enfouissement de Port-Cartier solutionnerait le problème soulevé par la Municipalité de Gallix.

La Commission prend aussi en compte la barrière naturelle de la rivière Sainte-Marguerite pour établir une ville à l'est et une à l'ouest.

En résumé, les objectifs du gouvernement en matière de réorganisation municipale seraient atteints avec ce scénario.

5.3.2 Inconvénients

L'inconvénient majeur demeure la possibilité que subsiste une rivalité entre les deux villes. Une rivalité nuisible à l'atteinte d'une vision globale du territoire et qui peut conséquemment freiner le développement de la région.

La Commission est aussi d'avis que les inquiétudes de certains intervenants pourraient être fondées concernant la gestion de la MRC à deux villes, dont l'une détient le pouvoir avec sa population de 26 000 habitants comparativement à 8000 habitants pour l'autre. De plus, les structures administratives de développement économique et touristique pourraient continuer d'exister. C'est pourquoi la Commission recommande d'éliminer ces dédoublements de structures qui nuisent à une vision globale du territoire. Le CLD pourra assumer pleinement son mandat de développement économique et touristique et répondre aux préoccupations territoriales exprimées par les élus des deux nouvelles villes réunis sous la même entité de développement économique.

Il serait opportun que la MRC assume la régionalisation des services de la collecte sélective des déchets et la gestion d'un site d'enfouissement sanitaire puisque la Commission a constaté pendant cette étude que la Ville de Sept-Îles doit trouver un nouveau site alors que le site de la Ville de Port-Cartier pourrait représenter une solution pour tout le territoire. La Commission considère que la MRC est l'endroit privilégié pour la gestion des enjeux environnementaux.

6. CONCLUSION

Ce rapport est basé sur la connaissance du milieu, le contexte, les positions invoquées par les intervenants et l'analyse des avantages et inconvénients des scénarios de regroupement.

Il fait mention de quelques données financières mais se révèle surtout être une étude d'opportunité et non pas de faisabilité. La Commission laisse le soin aux élus des deux nouvelles entités de prévoir les impacts financiers du scénario retenu et de tenir compte de toutes les variables issues des choix qu'ils feront.

Les regroupements de municipalités doivent permettre d'offrir de meilleurs services à la population au moindre coût et de favoriser une meilleure répartition du fardeau fiscal. Ils visent aussi à éviter une sous-utilisation des équipements existants et à empêcher qu'une municipalité assume seule le coût de services qui bénéficient à ses voisins.

Cette politique avait aussi comme objectif le renforcement des pôles d'activités existants, la création d'entités capables de s'imposer au plan régional, la dimi-

nution du nombre d'ententes intermunicipales, l'utilisation des équipements existants et l'amélioration des infrastructures et des services collectifs.

Au fil des rencontres avec les représentants des municipalités, la Commission a constaté des différences marquantes entre les municipalités de Gallix, Moisie et Rivière-Pentecôte d'une part et les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier d'autre part.

La Commission constate que pour les trois premières :

- le taux de taxes est très élevé et assumé totalement par les contribuables résidentiels;
- les services de base requièrent des investissements substantiels pour répondre aux nouvelles normes gouvernementales;
- la capacité d'agir sur le développement économique est presque inexistante;
- les ressources humaines sont peu nombreuses et mal outillées pour remplir les exigences;
- une dynamique d'étalement urbain;
- un taux de chômage est élevé.

La situation est tout autre à Sept-Îles et à Port-Cartier. Elles sont très bien pourvues en services de base et le taux de taxes est moins élevé. Malgré la

situation économique fragile de certaines entreprises situées à Port-Cartier, elles peuvent compter sur les apports fiscaux de la grande entreprise pour aider à payer ces services.

La Commission démontre à l'aide du tableau (4), qu'elle est la charge fiscale d'un contribuable possédant une propriété unifamiliale évaluée à 63 000 \$, selon qu'il réside à Gallix, à Port-Cartier ou à Rivière-Pentecôte.

Tableau (4)

Taxes	Port-Cartier	Gallix	Rivière-Pentecôte
Foncières	1046\$	976\$	1254\$
Eau	130\$	88\$	146\$
Égout		223\$	18\$
Ordures	85\$	75\$	65\$
Dette SQAÉ		363,30\$ (1)	
Total	1261\$	1362\$	1483\$

(1) Seulement les unités de logement desservies par le réseau d'assainissement des eaux.

Le tableau (5), indique le taux de taxes payé par un contribuable de Sept-Îles et de Moisie pour une résidence évaluée à 63 000 \$:

Tableau (5)

Taxes	Sept-Îles	Moisie
Foncières	976\$	1014\$
Eau	100\$	130\$
Égout		220\$
Ordures	48\$	94\$
Neige/Voirie		200\$
Total	1 124\$	1658\$

Les conseils municipaux de toutes les municipalités ont démontré une grande ouverture face au changement. Ils connaissent bien les difficultés vécues par les autres municipalités de leur territoire. Certains élus sont engagés dans un scénario de regroupement et d'autres sont plus réservés. Mais aucun des conseils n'est radicalement opposé à un regroupement éventuel.

Suite à l'audience, la Commission retient que :

- Ville de Port-Cartier préconise le regroupement avec Gallix et Rivière-Pentecôte;
- Gallix privilégie le scénario d'« une MRC, une Ville », mais à défaut préférerait sur division se fusionner avec Sept-Îles;
- Moisie est surtout favorable à un regroupement créant« une MRC, une Ville » mais sachant qu'elle est située dans l'agglomération de recensement de Sept-Îles, elle s'attend à un regroupement avec Sept-Îles;
- Sept-Îles a plutôt choisi de ne pas présenter de position. La Commission déplore cet état de fait puisqu'elle sait, suite aux rencontres que le maire monsieur Lévesque, entrevoit favorablement le scénario d'« une MRC, une Ville » mais il a préféré ne pas mettre de l'avant l'option qu'il privilégie. Le conseil a toutefois démontré qu'il est ouvert au changement;
- Rivière-Pentecôte se questionnait sur le meilleur scénario. Suite à l'audience, la municipalité a fait parvenir à la Commission une résolution privilégiant le *statu quo* ou à défaut un regroupement avec Port-Cartier.

De plus, l'audience publique a révélé que la population venue se faire entendre est majoritairement en faveur du changement. Le mémoire et la position de tous les intervenants de la Ville de Port-Cartier sont au diapason; ils rejettent la possibilité d'un regroupement avec la Ville de Sept-îles, mais adhère au scénario de deux villes.

Plusieurs organismes qui ont témoigné ou déposé un mémoire se positionnent en faveur de deux villes et peu de citoyens et organismes revendiquent le *statu quo*. La Commission rejette également le scénario du *statu quo*.

La Commission a envisagé dans le scénario de deux villes d'inclure Gallix dans le regroupement de Sept-Îles et Moisie, mais elle a rejeté cette hypothèse puisque présentement aucune entente de services n'existe entre la Ville de Sept-Îles et la municipalité de Gallix. Ce scénario bien que pouvant dénoter certains avantages, n'améliore en rien la situation des citoyens et citoyennes de la municipalité. Des collaborations et ententes existent aujourd'hui avec la Ville de Port-Cartier, en ce qui regarde la Corporation de développement touristique, les loisirs et la protection des incendies. L'étude réalisée par la Ville de Port-Cartier démontre qu'une majorité de personnes de la municipalité de Gallix et ont comme lieu de travail, de loisirs et de magasinage la Ville de Port-Cartier. Donc, l'espace économique est davantage intégré à la Ville de Port-Cartier qu'à Sept-Îles.

Il existe une complémentarité naturelle entre Gallix, Port-Cartier et Rivière-Pentecôte. La Commission ne considère pas la distance entre Port-Cartier et Sept-Îles car elle est sensiblement la même. Elle a toutefois considéré la barrière naturelle que constitue la rivière Sainte-Marguerite.

Le scénario d'« une MRC, une Ville » a été longuement soupesé, compte tenu que certains élus et organismes y adhéraient. L'élimination de la compétition intermunicipale entre les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles par la création d'un pôle économique de 35 000 habitants qui deviendrait le pôle économique nord-côtier et qui emboîterait le pas aux autres régions du Québec, a été vu comme un grand avantage qui souriait à plusieurs.

Mais l'inconvénient majeur de ce scénario, a fait pencher la balance. En effet, nous sommes dans une dynamique d'éloignement et la gestion d'un territoire municipal de 200 km semble un inconvénient difficilement surmontable pour les décideurs pour l'instant.

La Commission mise sur la capacité des élus de développer une façon nouvelle de cohabiter harmonieusement sinon, il faudra que la ville unique soit réalisée. En attendant, le scénario retenu par la Commission est partagé par un grand nombre d'intervenants. Il regroupe les trois municipalités de l'ouest : Port-Cartier, Gallix et Rivière-Pentecôte. La Ville de Port-Cartier offre déjà plusieurs services de proximité aux populations de ces municipalités.

Les mêmes avantages s'appliquent pour la nouvelle municipalité à l'est formée de Sept-Îles et de Moisie. Ce regroupement aura une importance relative très faible sur le budget. En effet, sachant que les prévisions budgétaires de Sept-Îles sont de 37 067 000 \$, et que sa richesse foncière uniformisée s'élève à 1 185 111 000 \$, la Commission constate que l'ajout du budget de dépenses de Moisie qui totalise 1 042 788 \$, ainsi que sa richesse foncière uniformisée de 25 533 000 \$ représente une différence de 0.02019 \$ du 100 \$ d'évaluation.

L'inconvénient majeur qui nous interpelle est assurément le problème de gestion d'une MRC composée de deux villes, dont l'une détiendrait le pouvoir du poids de ses 26 000 personnes en comparaison avec l'autre de 8 000 personnes. Cela pourrait soulever des difficultés telles qu'une compétition accrue, une perte de pouvoir politique ainsi qu'une perte de vision. Cependant, la Commission mise sur la capacité des deux nouvelles villes à prendre en charge les trois secteurs défavorisés et le développement de leur région.

D'autres avantages expliquent ce choix :

- les municipalités de Gallix, Moisie et Rivière-Pentecôte devraient bénéficier d'une baisse de taxes puisque présentement les villes de Port-Cartier et Sept-Îles ont déjà un taux de taxes inférieur aux leurs;
- les services devraient être améliorés et à un coût moindre pour les contribuables de Gallix, Moisie et Rivière-Pentecôte;
- l'équité devrait être atteinte, car les villes qui assumaient plusieurs services aux citoyens de leurs municipalités limitrophes seront compensées;
- la proximité des services pour les secteurs aux extrémités devrait générer des économies d'échelle;
- les ententes de services sont abolies;

Ce scénario devrait permettre d'atteindre les objectifs de la réorganisation municipale avec les meilleures chances de succès.

La Commission est confiante que les deux nouvelles municipalités sauront mettre en commun leur expertise et leur engagement au profit de cette belle région. Ces hommes et ces femmes devront innover, apprivoiser le partage du pouvoir à deux et rapidement donner le signal de leur capacité à vivre ensemble pour le bien de la collectivité. Pour ce faire, la Commission suggère des pistes de solutions qui faciliteront la cohabitation, tout en amenuisant les inconvénients soulevés du scénario retenu : UNE MRC, DEUX VILLES.

7. **RECOMMANDATIONS**

La Commission municipale recommande au gouvernement du Québec :

- le regroupement de la Ville de Sept-Îles et de la Ville de Moisie pour former une nouvelle ville sous le nom de Sept-Îles; (carte démontrant le territoire annexe 2)
- que cette nouvelle ville soit sous la juridiction de *la Loi sur les cités et villes*;
- le regroupement de la Municipalité de Gallix, de la Ville de Port-Cartier et de la Municipalité de Rivière-Pentecôte pour former une nouvelle ville sous le nom de Port-Cartier; (carte démontrant le territoire annexe 3)
- que cette nouvelle ville soit sous la juridiction de *la Loi sur les cités et villes*;

-
- que la date d'entrée en vigueur des nouvelles villes soit fixée au 1^{er} juin 2002;
 - la tenue d'une élection municipale en avril 2002;
 - que les conseil municipaux actuels de Gallix, Moisie et Rivière-Pentecôte assurent la gestion de leur ville respective jusqu'au 31 mars 2002;
 - que les membres actuels des conseils des municipalités concernées dont les mandats seront écourtés reçoivent leur rémunération jusqu'à la fin de leur mandat en vertu du Programme de compensation financière à l'intention des élus municipaux;
 - que les immeubles et biens matériels des trois municipalités constituent les actifs des deux nouvelles villes;
 - que les dettes actuels des municipalités demeurent à la charge respective des contribuables des anciennes municipalités;
 - que les surplus accumulés demeurent des sommes réservées aux territoires des anciennes municipalités;
 - que les subventions de regroupement du Programme PAFREM soit versée aux deux nouvelles villes soit 510 000 \$ pour Sept-Îles et de 431 250 \$ pour Port-Cartier;

-
- que les corporations touristiques et de développement économique soient abolies et que le CLD assume pleinement sa mission de développement économique et touristique.

 - que la MRC assume la régionalisation des services de la collecte sélective des déchets et la gestion d'un site d'enfouissement sanitaire.

REMERCIEMENTS

La Commission tient à remercier les élus, les administrateurs et les citoyens des municipalités de la MRC des Sept-Rivières.

Elle a grandement apprécié l'accueil chaleureux des gens de cette belle et grande région.

Nous soulignons en particulier, le respect et la compétence démontrés par les intervenants et la population, lors des audiences du 10 octobre 2001, facilitant ainsi le mandat des commissaires désignés.

Jean Lajoie
Commissaire

Nancy Lavoie
Commissaire

Québec, le 25 janvier 2002

Annexe 1 **Carte MRC des Sept Rivières**

Annexe 2 **Carte Hypothèse de Sept-Îles**

Annexe 3 **Carte Hypothèse de Port Cartier**